

**EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE
TROISIÈME TRIMESTRE ET LES NEUF MOIS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021**

Paris, France, le 4 novembre 2021 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses résultats financiers intermédiaires non audités, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021. Ces états financiers intermédiaires non audités ont été approuvés par le Conseil d'administration le 4 novembre 2021. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de respectivement 1,7 million d'euros (0,026 € par action) et de 5,0 millions d'euros (0,080 € par action) pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2021, contre respectivement 3,0 millions d'euros (0,047 € par action) et 11,2 millions d'euros (0,179 € par action) au titre du trimestre et des neuf mois clos le 30 septembre 2020.

EURO a comptabilisé des produits d'exploitation de 9,1 millions d'euros au titre des neuf premiers mois de 2021 (3,5 millions d'euros pour le troisième trimestre de 2021), contre 16,2 millions d'euros pour les neuf premiers mois de 2020 (3,8 millions d'euros pour le troisième trimestre de 2020).

Liquidités et sources de financement

Au 30 septembre 2021, le montant de la trésorerie s'élevait à 23,9 millions d'euros, contre 31,5 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette baisse, qui résulte principalement de la distribution de dividendes et du paiement de l'impôt sur le résultat, a été partiellement compensée par la trésorerie générée par les activités opérationnelles.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 30 septembre 2021, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions d'Orea Mining Corp. (« Orea ») (9,3 % des actions en circulation ; 9,7 % au 31 décembre 2020) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (4,9 % des actions en circulation ; 6,2 % au 31 décembre 2020).

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, la Société a constaté selon les IFRS un profit latent résultant de l'augmentation de la juste valeur de ces titres négociables. Selon les IFRS, ce profit de 0,7 million a été enregistré dans les autres éléments du résultat global (profit de 0,2 million d'euros pour les neuf mois clos le 30 septembre 2020).

Actifs de redevances

Se reporter au rapport de gestion pour de plus amples informations.

Au 30 septembre 2021, d'après les tests de dépréciation de la Société, les faits et les circonstances ne révélaient pas d'indice de perte de valeur potentielle. En mai 2019, le gouvernement français a déclaré que le projet Montagne d'Or n'était pas encore compatible avec les exigences en matière de protection de l'environnement. Les déclarations du gouvernement français, en mai 2019, sur la Compagnie Minière Montagne d'Or (la joint-venture), à laquelle est attachée la redevance Paul Isnard, ont créé des incertitudes quant à la délivrance des différents permis et autorisations non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet. Le 24 décembre 2020, le tribunal administratif de Cayenne a enjoint l'État français de prolonger les concessions minières de Montagne d'Or dans un délai de six mois à compter de la décision. Le 3 février 2021, le gouvernement français a annoncé avoir fait appel de cette décision du tribunal administratif. Le 7 juillet 2021, Orea a déclaré que les parties avaient plaidé devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux, en France, le 6 juillet 2021. Le 22 juillet 2021, Orea a annoncé que la Cour administrative d'appel de Bordeaux avait rejeté l'appel du gouvernement français et sa demande de sursis à exécution des décisions judiciaires du 24 décembre 2020. Le 7 octobre 2021, Orea a indiqué avoir reçu confirmation que le gouvernement français avait déposé un dernier recours devant le Conseil d'État sur le renouvellement des titres miniers concernant Montagne d'Or. Dans ces circonstances, la Société maintient l'hypothèse du test de dépréciation relatif à l'actif de redevance Paul Isnard réalisé au 31 décembre 2020. La Société retient comme hypothèse que les différents permis et autorisations seront obtenus et ce, dans des conditions qui permettront à la joint-venture de réaliser ce projet, quoique le calendrier reste incertain. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée dans le compte de résultat pour le troisième trimestre clos le 30 septembre 2021.

RÉSULTATS SELON LES IFRS

Comparaison de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 par rapport à la même période en 2020 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un bénéfice net de 5,0 millions d'euros (0,080 € par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, contre 11,2 millions d'euros (0,179 € par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020.

Durant la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, EURO a enregistré des produits de 9,1 millions d'euros, soit une baisse par rapport aux produits de 16,2 millions d'euros enregistrés au cours de la même période en 2020. Ces produits provenaient exclusivement de la redevance de la mine Rosebel pour les neuf premiers mois clos les 30 septembre 2021 et 2020. Le recul des produits résulte principalement de la production d'or en baisse de 76 158 onces durant les neuf premiers mois de 2021, contre 136 655 onces durant les neuf premiers mois de 2020 (7,0 millions d'euros), principalement attribuable à des teneurs inférieures et à un débit plus faible en raison des fortes pluies qui ont eu une incidence sur les activités minières au cours des neuf premiers mois de 2021. La baisse des produits s'explique également par l'appréciation de l'euro (de 0,5 million d'euros), partiellement compensée par un prix moyen de l'or plus élevé durant les neuf premiers mois de 2021 de 1 798 dollars américains l'once, contre 1 691 dollars américains l'once d'or durant la même période de 2020 (0,4 million d'euros).

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,42 million d'euros au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, par rapport à 0,48 million d'euros au titre de la même période de 2020. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des charges administratives en 2021.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,13 million d'euros pour les neuf mois clos le 30 septembre 2021, contre 0,24 million d'euros pour la même période de 2020, une baisse qui s'explique principalement par une diminution de la production d'or à la mine Rosebel.

EURO a comptabilisé des pertes de change de 0,25 million d'euros durant les neuf premiers mois de 2021, contre un profit de change de 0,15 million d'euros pour la même période de 2020, principalement en raison de la réévaluation des dividendes à distribuer, des comptes bancaires et de la charge d'impôt sur le résultat.

EURO a comptabilisé au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 une charge d'impôt sur le résultat de 3,4 millions d'euros, à comparer avec un montant de 4,4 millions d'euros au cours de la même période de 2020. Cette baisse, qui tient principalement à l'incidence fiscale du recul du résultat, a été partiellement compensée par les écarts de conversion et l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables.

Comparaison du troisième trimestre clos le 30 septembre 2021 par rapport à la même période en 2020 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un bénéfice net de 1,7 million d'euros (0,026 € par action) au troisième trimestre de 2021, contre 3,0 millions d'euros (0,047 € par action) au troisième trimestre de 2020.

Les produits se sont établis à 3,4 millions d'euros pour le troisième trimestre de 2021, en baisse par rapport aux 3,8 millions d'euros enregistrés au troisième trimestre de 2020. Ces produits provenaient exclusivement de la redevance de la mine Rosebel aux troisièmes trimestres 2021 et 2020. La baisse des produits s'explique principalement par un cours moyen de l'or plus bas de 1 790 dollars américains l'once durant le troisième trimestre 2021, contre 1 909 dollars américains durant le troisième trimestre 2020 (0,3 million d'euros), par une diminution de la production d'or à 28 754 onces au troisième trimestre 2021, contre 28 861 onces au troisième trimestre 2020, et par une appréciation de l'euro (0,1 million d'euros au total).

Au troisième trimestre 2021, la Société a comptabilisé des charges d'exploitation de 0,16 million d'euros, contre 0,15 million d'euros au titre de la même période de 2020.

Au troisième trimestre 2021, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 1,6 million d'euros, à comparer avec un montant de 0,6 million d'euros au troisième trimestre de 2020. Cette hausse, qui tient principalement aux écarts de conversion et à l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables, a été partiellement compensée par l'impact fiscal de la baisse du résultat.

Perspectives

La production de la mine Rosebel devrait s'établir entre 90 000 onces et 110 000 onces en 2021. La fourchette des prévisions de production pour 2021 a été maintenue par rapport au deuxième trimestre 2021. Il est prévu que la redevance Rosebel apporte à la Société des produits compris entre environ 10,1 millions d'euros et 12,5 millions d'euros (soit entre 12,1 millions de dollars américains et 15,0 millions de dollars américains) en 2021. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 745 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,20 dollar américain pour 1 euro. L'impact des fluctuations du cours moyen de l'or sur le chiffre d'affaires annuel d'EURO, sur la base d'une production estimée de 100 000 onces, se chiffrerait à environ 1,0 million de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'incidence d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur les produits annuels d'EURO avoisinerait 0,6 million d'euros. Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat. La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer son activité sur le long terme.

PANDÉMIE MONDIALE LIÉE À LA COVID-19

La pandémie mondiale de COVID-19 continue d'évoluer. Malgré les vastes campagnes de vaccination de masse qui limitent la propagation du virus dans de nombreux pays, l'émergence de nouveaux variants fait augmenter les taux d'infection dans certaines régions, particulièrement parmi les populations non vaccinées. La levée des restrictions sur la circulation des personnes et des biens, des mesures de distanciation physique, des restrictions sur les rassemblements de personnes et des exigences de quarantaine, ainsi que le traçage des cas contacts varient d'un pays à l'autre et souvent au sein d'un même pays. La Société surveille la situation de près et prend les mesures nécessaires pour gérer les effets de la pandémie de la COVID-19 sur tous les aspects de ses activités.

La situation au Suriname reste fragile, et les taux de productivité de la main-d'œuvre se sont détériorés dans tout le pays, entraînant une baisse générale des niveaux d'activité à Rosebel tout au long de l'année. Le site continue de surveiller et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour réduire l'impact. La construction des chambres supplémentaires au camp est terminée. Environ 24 % de la main-d'œuvre présente maintenant un schéma vaccinal complet.

Événements postérieurs à la clôture

Le 15 octobre 2021, EURO a clôturé l'acquisition précédemment annoncée d'une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation (« Orezone ») pour 7,15 millions de dollars américains.

Au titre de la production d'argent, EURO recevra 50 % de la production d'argent payable sur la durée de vie de la mine du projet Bomboré (« Bomboré ») d'Orezone, situé au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest. L'accord comprend également une obligation minimale de livraison garantie en faveur d'EURO de 37 500 onces d'argent par an, sous réserve d'un paiement de rattrapage en cas d'insuffisances dans les délais prévus, jusqu'à la livraison de 375 000 onces d'argent payable, après quoi la garantie de paiement annuel minimum ne sera plus applicable. Orezone est en droit de racheter 50 % de la Production d'argent, dans certaines conditions, pour un montant de 7,15 millions de dollars américains.

Tous les détails de la transaction sont disponibles dans le communiqué de presse d'EURO en date du 1^{er} mars 2021.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont les principaux actifs sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »). La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue dans le cadre d'un accord de joint-venture entre Orea Mining Corp. et Nord Gold SE.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 30 septembre 2021, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Au 30 septembre 2021, IAMGOLD France détenait 56 058 191 actions représentant 112 116 382 droits de vote, soit environ 94,25 % des droits de vote d'EURO. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Notes concernant les prévisions : certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez-vous adresser à :

Tidiane Barry
Directeur Général
Tél. : +1 450 677 0040
Email : tbarry@euroressources.net

Sophie Hallé
Directeur Général Délégué
Tél. : +1 450 677 0040
Email : shalle@euroressources.net